

## Comité d'attribution d'aide financière

### *Type* **Comité non statutaire**

<i>Mandat</i>	<p>Ce Comité a le mandat d'approuver, en tout ou en partie, ou de rejeter, les demandes d'aide financière adressées au Fonds d'études notariales (« <b>FEN</b> ») par des demandeurs externes.</p> <p>Les activités du Comité sont régies par la Politique et procédures « Gouvernance du Fonds d'études notariales ».</p> <p>Pour réaliser son mandat, le Comité devra, notamment, à l'aide d'une grille d'analyse adoptée par le Comité d'audit, de perspectives financières et du FEN et à l'intérieur des thèmes et sous-thèmes adoptés par le Conseil d'administration, analyser les demandes en s'assurant, notamment, qu'elles respectent les objets du FEN prévus à la loi.</p>
<i>Président et secrétaire</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Président : Un administrateur de la Chambre désigné par le Conseil d'administration parmi les membres du Comité.</li><li>▪ Secrétaire : Directeur, Soutien et qualité de la profession. Des employés membres de son équipe peuvent l'assister.</li></ul>
<i>Composition</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un (1) administrateur de la Chambre nommé par l'Office des professions.</li><li>▪ Un (1) administrateur de la Chambre élu, à l'exclusion du Président ou du Vice-Président.</li><li>▪ Un (1) notaire de pratique privée.</li><li>▪ Un (1) notaire de pratique non traditionnelle.</li><li>▪ Une personne qui n'est pas notaire et qui compte une expérience en matière financière.</li></ul> <p>Un des notaires composant le Comité doit être inscrit au Tableau de l'Ordre depuis dix (10) ans ou moins au moment de sa nomination.</p>
<i>Profil de compétences</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Comprendre le fonctionnement particulier et les objets du FEN.</li></ul>
<i>Exclusions particulières</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Aucun des membres ne peut être membre du Comité d'audit, de perspectives financières et du FEN ni du Comité de placements.</li><li>▪ Aucun des membres ne peut être administrateur, dirigeant ou salarié d'un demandeur d'aide financière externe.</li></ul>
<i>Terme</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Triennat.</li></ul>
<i>Fréquence</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Selon les besoins et les demandes reçues avant l'une des dates limites (mars, août, novembre).</li></ul>